



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 14 mars 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie et à Monsieur le Ministre des Classes moyennes.

Tout en saluant les mesures prises par le Gouvernement en accord avec les partenaires sociaux dans le cadre des réunions tripartites et votées par la Chambre des députés pour protéger les ménages contre l'inflation et plus précisément l'explosion des prix de l'énergie, nous aimerions poser les questions suivantes :

- Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer une augmentation sensible des prix de certains produits alimentaires au Luxembourg atteignant jusqu'à 11 pour cent au cours des derniers mois ?
- Quels sont les produits les plus touchés par cette forte augmentation ?
- Quelle est la marge de manœuvre dont dispose le Gouvernement pour agir sur les prix des produits de première nécessité suite à l'abolition du contrôle des prix et plus précisément en matière de plafonnement de ces prix tel qu'envisagé dans nos pays voisins ?
- Les restrictions territoriales d'offre exacerbent-elles le renchérissement des produits alimentaires au Luxembourg ?
- Ne serait-il pas utile de se donner les moyens de vérifier l'évolution des marges et partant la justification de l'augmentation des prix ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Yves Cruchten
Député